

DEUXIÈME NOTE
SUR LA
PRÉTENDUE MAISON DE SAINT LOUIS
À MANSOURAH⁽¹⁾

PAR

M. G. DARESSY.

Dans ma note précédente⁽²⁾, réponse hâtive à la question posée par notre collègue, M. Barois, je montrais que le récit de Rifaud n'est pas un original, mais seulement l'abrégé d'une description faite par un autre auteur. Il n'apporte aucune preuve en faveur de l'authenticité du site qu'on montre actuellement à Mansourah comme ayant été occupé par la maison où Louis IX fut retenu un mois prisonnier, et nous en sommes encore, pour l'indication précise de ce lieu historique, à la merci des traditions locales. En poursuivant mes recherches j'ai recueilli des documents qui démontrent que la tradition n'est pas aussi fixe qu'on l'avait cru, et qu'au siècle dernier deux maisons de la ville ont été successivement considérées comme ayant été la prison du roi ou ayant été construites sur son emplacement.

Le R. P. Jullien, qui a consacré dans son livre *L'Égypte*⁽³⁾ tout un chapitre à cette question, avait été frappé de ce que Rifaud et autres écrivains avaient dit que la prison de saint Louis est à l'extrémité de la ville, du côté du canal d'Achmoun, et s'appuyant sur ce que vers 1885, personne à Mansourah n'avait pu lui indiquer la maison qui avait été montrée à ces

⁽¹⁾ Communication faite à l'Institut d'Égypte dans sa séance du 5 mai 1919.

⁽²⁾ Séance de l'Institut d'Égypte du 3 février 1919.

⁽³⁾ *L'Égypte, souvenirs bibliques et chrétiens*, Lille, 1889, chapitre XI : *La prison de saint Louis*, p. 177.

voyageurs, en déduisait que cette mention ne pouvait provenir que du fait d'un drogman étranger et ignorant⁽¹⁾. Il ne semble pas s'être posé la question : pourquoi l'un des sites présenterait-il un plus grand caractère d'authenticité que l'autre, en l'absence de toute preuve écrite, et l'unanimité actuelle en faveur de la maison contiguë à la mosquée El Moafi n'existait-elle pas vers 1830 à l'égard de celle voisine du fleuve?

Au reste, le R. P. Jullien ne semble pas avoir mené bien loin son enquête sur place, et pour obtenir des renseignements complémentaires il s'était adressé à M. Ernest Eeman, alors président de la délégation des Tribunaux mixtes, à Mansourah. Celui-ci lui rendit compte, dans une lettre en date du 7 juin 1886, du résultat de ses investigations. Le R. P. Jullien, qui avait adopté les idées exposées dans ce compte rendu, n'en a reproduit que quelques lignes dans son ouvrage; cependant le récit des recherches faites par l'honorable magistrat constitue un document des plus intéressants pour l'histoire de la question. Cette lettre, qui est maintenant dans les archives des Jésuites au Caire, a été mise bienveillamment à ma disposition, et avec l'autorisation gracieuse de M. Eeman⁽²⁾, je puis en reproduire le contenu.

... « J'ai consulté des personnes d'âge, appartenant aux plus anciennes familles coptes ou musulmanes de Mansourah, entre autres le bach-kateb de la moudirich, l'omdeh de la ville, etc., etc. Toutes, sans exception aucune, sont d'accord sur un point : c'est que, depuis un temps immémorial, on montre comme étant la vraie prison de saint Louis, la ruine attenante à la mosquée El Moafi; que jamais on ne peut avoir conduit un étranger quelconque dans un endroit autre que celui-là; que la tradition, qui s'est transmise de père en fils, désigne bien la ruine d'El Moafi comme étant le véritable lieu où le saint roi a été retenu en captivité. Il y a plus : non seulement aucun doute n'a été soulevé sur ce point par aucun de ceux que j'ai consultés, mais même personne n'a pu m'indiquer où se trouverait la maison que l'on aurait fait voir à Rifaud et à Michaud, ou du moins la place où était construite cette maison.

⁽¹⁾ *L'Égypte*, p. 179.

⁽²⁾ M. Eeman, que je prie d'agréer tous mes remerciements, est maintenant Conseiller à la Cour d'Appel mixte à Alexandrie.

~ Je relève comme renseignements plus précis les suivants.

~ Le Frère du Couvent des Pères de Terre Sainte de Mansourah, homme assez avancé en âge, m'a affirmé qu'en 1862 le comte de Chambord a visité Mansourah (la date est fixée par le livre du Couvent, sur lequel se trouve la signature de l'auguste visiteur). Le comte a nécessairement demandé à voir le lieu où se trouvait la prison du saint Roi. On lui a montré la ruine attenante à la mosquée El Moafi.

~ Le grand omdeh de Mansourah, le cheikh Amin el-Nabaoui, m'a affirmé que depuis 700 ans, époque où régnait, me dit-il, le sultan Saleh-ed-din, on montre cet endroit comme ayant été la prison de saint Louis. Il y a 40 ans environ, soit donc vers l'année 1846, ledit cheikh a lui-même assisté à la visite qu'a faite à cet endroit un prince français qu'il n'a pu me désigner au juste⁽¹⁾. Ce prince était accompagné du vice-roi Saïd pacha et du moudir Qourchid pacha. Le cheikh m'a fait fort justement remarquer que si, *officiellement*, on a montré au prince français la ruine de la mosquée El Moafi comme étant l'emplacement de la prison, c'est qu'à cette époque il ne pouvait exister de doute à ce sujet.

~ Malgré toutes mes recherches, je n'ai trouvé aucune pièce, aucun document, ayant trait à la question. Et je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'en étonner; vous savez mieux que moi que dans ce pays on n'apporte pas grand soin dans la conservation des archives privées ou publiques. Si jamais il a existé une pièce quelconque, titre de propriété ou autre, renfermant quelques indications sur la question qui nous occupe, ce qui est fort douteux, elle aura sans doute été détruite depuis longtemps.

~ Au reste, dans un pays comme celui-ci où les vieillards aiment à raconter à leurs enfants ce qu'eux-mêmes ils ont appris de leurs ancêtres, la tradition peut certainement, dans une large mesure, servir de base à une opinion historique; et il est bien difficile d'admettre qu'une tradition aussi universellement répandue que celle dont il s'agit ne serait pas conforme à la réalité des choses.

~ En particulier, comment croire qu'en 1825 et en 1829 on aurait

⁽¹⁾ C'était le duc de Montpensier, cinquième fils de Louis-Philippe qui, âgé de 21 ans, visita effectivement l'Égypte en 1845 après avoir fait campagne en Algérie et avoir été blessé.

montré à Rifaud et à Michaud et Poujoulat un endroit autre que celui montré quinze ou vingt ans plus tard, soit vers 1846, à un prince français, alors que tout le monde s'accorde à dire qu'en tout temps la ruine de la mosquée El Moafi a été considérée comme la vraie prison de saint Louis? N'est-il pas bien certain que si, à une époque encore récente, un doute si grand avait pu exister sur la question qu'à vingt ans de distance on montrait deux endroits entièrement différents comme étant la prison authentique de saint Louis, on devrait rencontrer une trace de ce doute dans le souvenir des vieillards de la localité? Or, je le répète, tout le monde s'accorde à dire que jamais aucun autre endroit que la ruine El Moafi n'a été envisagé comme ayant servi de cachot au saint roi.

« Que conclure, cependant, et comment expliquer la contradiction apparente existant entre les indications données par les divers auteurs et historiens dont vous me citez des extraits? Il faut admettre, me semble-t-il, ou bien que certains de ces historiens font erreur, ou bien que l'endroit montré à Rifaud, Michaud et Poujoulat est en réalité le même que celui montré aux autres voyageurs et actuellement encore visité par tous ceux qui passent par Mansourah. Cette dernière opinion me paraît pouvoir être admise, et je la base sur un fait qui m'a été rapporté par diverses personnes : c'est que le Nil s'étendait anciennement, à une époque que l'on n'a pu me fixer, jusqu'à la mosquée El Moafi même. Si le fait est exact, serait-il impossible d'admettre que la maison montrée en 1825 à Rifaud et située sur le bord du Nil occupait en réalité le même emplacement que la ruine que l'on montre encore aujourd'hui?

« J'ai encore recueilli ce renseignement qui, peut-être, pourra vous intéresser. Tout près de la mosquée El Moafi se trouve une autre vieille mosquée, la mosquée Kekhié (?), qui tirerait son nom du Kekhié, espèce de gouverneur. Or une tradition rapporte que la prison de saint Louis se trouvait sur la propriété de Kekhié. N'est-ce pas un argument de plus en faveur de l'opinion reçue? Les deux mosquées sont, à ce qu'on m'a affirmé, reliées par un souterrain très ancien. Qui sait si des fouilles en cet endroit n'amèneraient pas quelques découvertes intéressantes? »

On voit que cette enquête donne l'état de la question à la lumière des témoignages des habitants de Mansourah il y a un tiers de siècle; elle est à classer à côté de celle faite par Mohammed effendi Rachad vers le

même temps, et qui a été publiée dans le *Bulletin de l'Institut égyptien* en 1886⁽¹⁾.

* * *

En somme, le problème que nous discutons comprend deux questions : 1° la maison que l'on montre actuellement remonte-t-elle au temps des Croisades? 2° est-il certain que la maison occupe réellement l'emplacement du bâtiment où fut interné saint Louis? — Sur le premier point, l'accord est à peu près unanime. Sans parler de l'indication du D^r Visetti rapportée par Odescalchi, qu'après le départ du roi la maison qui avait servi de prison, étant devenue la propriété de la mosquée voisine, fut entièrement détruite comme un lieu impur⁽²⁾, simple on-dit qui n'est appuyé sur aucun texte, il est certain que l'aspect de la maison n'est pas celui d'une construction datant de près de 700 ans⁽³⁾. Le R. P. Jullien lui-même écrivait : « Les salles qu'on montre aux visiteurs comme ayant servi d'habitation à l'illustre prisonnier sont-elles réellement de l'époque des Croisades? C'est douteux. Nous n'avons rien vu dans ces constructions qui marque une origine aussi ancienne. »

Herz bey est plus catégorique. Dans un rapport publié en 1901, après avoir rappelé qu'il ne reste que trois pièces de la maison que le duc de Montpensier avait visitée et avoir mentionné les modifications apportées depuis lors, il dit : « Rien donc de ce qui existe aujourd'hui de la mosquée

⁽¹⁾ *Bulletin de l'Institut égyptien*, 1886, p. 79.

⁽²⁾ ODESCALCHI, *L'Egitto antico illustrato e l'Egitto moderno*, Alexandrie, 1865, p. 491. « . . . Dopo la partenza di san Luigi quella casa ad uso di prigione, siccome proprietà di moschea a pochi passi distante, fu totalmente distrutta come impura, e per togliere ogni indizio dell'onore che aveva ricevuto, vi si sostituì una *hessa* o covacciola di terre e mattoni ad uso Fellah, costituendovi magazzini, il primo dei quali allogato ad un macellajo » (cf. R. P. JULLIEN, *L'Égypte*, p. 179).

⁽³⁾ Depuis trente ans l'état des lieux a été complètement modifié. La majeure partie de l'immeuble qui existait au milieu du XIX^e siècle a été abattue puis reconstruite ; une des pièces à laquelle on assignait plus spécialement l'attribution de cachot du roi a été remise en état, et dans son mur longeant la rue on a percé une porte, celle aux côtés de laquelle le Comité de l'Art arabe a fait placer deux plaques de marbre avec inscriptions.

et de la maison ne saurait être qualifié d'ancien », et à la page suivante : « Puisqu'une légende veut attacher à cette maison un fait important, appartenant à la fois à l'histoire de deux peuples, quel inconvénient y aurait-il, à défaut d'indice établissant un fait réel, à laisser subsister la fiction, telle qu'elle est parvenue jusqu'à nous et à laquelle, par l'inscription que le Comité vient de faire apposer aucune équivoque ne saurait naître dans l'avenir ⁽¹⁾? ».

C'est justement contre cette fiction que je m'élève. Le public non initié ne sait pas faire la distinction entre ce qui est historique et ce qui est légendaire; le visiteur ne va pas analyser minutieusement le texte officiel, arabe et français, posé sur la maison de Mansourah et reste persuadé que la boutique moderne qu'on lui montre a réellement été habitée par Louis IX. Le poète ou le rêveur peut laisser courir son imagination sur des bases même plus fragiles, mais l'historien demande des données plus certaines avant de se déterminer.

La première question doit donc avoir pour réponse définitive : les pièces, même anciennes, de la maison adjacente à la mosquée El Moafi, ne peuvent en aucune façon être considérées comme ayant été habitées par le chef de la septième croisade, après sa défaite.

Sur le deuxième point, il y a à citer des documents que les personnes qui se sont récemment occupées de la question ne semblent pas avoir consultés. Je me suis efforcé, dans mon article précédent, d'expliquer pourquoi il me paraissait que Rifaud n'avait été qu'un abrégiateur de Taylor; cependant je n'avais alors que la description succincte publiée en 1856 sous le pseudonyme de Laorty-hadgi. Grâce à l'obligeance de notre collègue Gaillardot bey, qui possède, parmi les trésors de documents qu'il a réunis dans la maison El Sennari, l'ouvrage que le baron Taylor publia en 1835 en

¹ Le texte des plaques commémoratives est ainsi conçu :

« D'après une tradition, Louis IX, roi de France, vaincu à la bataille de Fareskour, près de Mansourah, et tombé au pouvoir du sultan Ayoubite el-Melik el-Moazzam Touranchah, fut emprisonné dans cette maison du 7 avril au 7 mai 1250 de J.-C. »

Comité de Conservation des Monuments de l'Art arabe, 1900, p. 23 pour le texte des plaques, et 1901, appendice au 278^e rapport de la Section technique, *Compte rendu du voyage de M. Herz bey à Mansourah et à Mehallet Markoun*, p. 16-17. Voir aussi le rapport de Saber pacha Sabri dans le bulletin du Comité de 1898, p. 95.

collaboration avec Reybaud⁽¹⁾, je puis présenter à l'Institut le chapitre entier consacré à la première maison attribuée à saint Louis, chapitre dont les descriptions de Rifaud et du *Magasin pittoresque* ne sont que des raccourcis.

MAISON À MANSOURAH OÙ SAINT LOUIS FUT DÉTENU PRISONNIER

APRÈS LA PERTE DE LA BATAILLE LIVRÉE AUX PORTES DE CETTE VILLE.

Les souvenirs qui se rattachent à ce monument l'ont rendu si célèbre dans l'histoire des croisades, qu'une pareille omission eût été un vide important dans la collection nombreuse des dessins que nous avons réunis sur l'Égypte. En lisant l'épisode de la détention de saint Louis à Mansourah, quel lecteur n'a pas cherché à se faire une idée du lieu où ce prince gémit pendant plusieurs mois dans les fers de l'esclavage? La maison qui lui servit de prison appartenait à Fakreddin-ben-Lokman, secrétaire du sultan; elle est située à l'extrémité de la pointe qui partage le Nil en deux branches, dont l'une se rend à Damiette, et l'autre se dirige, sous le nom de canal d'Achmoun, vers la ville ainsi nommée. Dans le pays, on appelle ce point de séparation *Ifirâq-en-Neyleyn*, c'est-à-dire division des deux Nils. Un immense sycomore se voit encore dans la partie qui fait tête au fleuve, et étend sur les eaux son gigantesque branchage. Quelques palmiers à hautes tiges s'élèvent devant la façade de la maison qui fait l'objet de cet article, et en atténuent un peu le caractère sombre de l'architecture, qui la fait plutôt ressembler à une prison qu'à un palais. Une petite porte cochère lui sert d'entrée; le marche-pied est un gros bloc de granit rose. Les fenêtres sont en saillie comme à Alexandrie, mais disposées avec plus de symétrie. L'ensemble du monument présente le style arabe dans toute sa simplicité. L'ordonnance en est sévère et annonce le goût de l'époque où il a été construit. On montre encore dans la maison, la salle où saint Louis fut enfermé sous la garde de l'eunuque Sabih. C'est une grande pièce carrée

(1) BARON TAYLOR et LOUIS REYBAUD, *La Syrie, l'Égypte, la Palestine et la Judée, considérées sous leur aspect historique, archéologique, d'écriture et pittoresque, ouvrage orné de deux cents gravures sur acier dessinées par M.M. Dauzats, Mayer, Cicri fils et gravées par M.M. Finden, premiers artistes de Londres, Paris, 1839.*

et obscure de vingt à vingt-cinq pieds de côté. Elle est située au rez-de-chaussée, et n'est éclairée que par une seule fenêtre au-dessus de la porte. La hauteur de cette fenêtre est de deux pieds sur dix-huit pouces de large. Elle est grillée avec des barreaux de fer. Dans ces derniers temps, cette salle basse et humide servait à y entreposer des peaux de bœufs et de buffles. Un peu plus loin, vers le nord, gisent encore les restes de la voûte dite *Bazar-el-Gadim*, où tous les généraux furent détenus et où saint Louis signa la reddition de Damiette. Selon Abd-er-Rachyd, la fondation de Mansourah remonterait à l'année 336 de l'hégire. Elle aurait été bâtie par le sultan Al-Mansour-Billah, d'où lui serait venu le nom de Mansourah. Mais on sait plus positivement que Mansourah fut fondé l'an 1217 de notre ère, par le sultan Malek-Kamel, fils du célèbre Malek-Adel, lorsque les chrétiens se furent emparés de Damiette et qu'ils se disposaient à marcher sur le kaire. Le mot Mansourah signifie victorieuse. Le sultan donna ce nom à la nouvelle ville, parce qu'il espérait y arrêter les Francs au passage. Elle est assez grande, mais privée de fortifications, et plus qu'à moitié ruinée. Les rues en sont étroites, et la plupart des maisons construites en briques, ainsi que nous l'avons déjà vu dans plusieurs autres localités. En somme, la ville est triste, et ne saurait passer pour un séjour agréable, comme quelques voyageurs l'ont dit. On la distingue de loin par la hauteur de ses minarets et les bois de palmiers dont elle est entourée. »

Cette description, qui commence à la page 234, est accompagnée d'une gravure (n° 189), dont je donne une reproduction photographique (pl. I) et qui a pour explication au bas, en français et en anglais : « Maison à Mansourah où saint Louis fut détenu prisonnier après la perte de la bataille donnée aux portes de cette ville ». La description et la gravure furent reproduites telles quelles deux ans plus tard dans un volume intitulé « *Album de la Syrie et de l'Égypte, keepsake du théâtre de la guerre, illustré par quarante belles vignettes sur acier gravées à Londres, Paris, 1841* ». qui se trouve également dans la collection de M. Gaillardot¹⁾.

En regardant ce dessin, je crois qu'on sera persuadé que cette maison ne remonte pas plus au XIII^e siècle que la maison voisine de la mosquée El

¹⁾ La planche est ici en face de la page 49.

Moafi avec laquelle elle ne peut en aucune façon être confondue. Dira-t-on, avec le R. P. Jullien, que le voyageur était accompagné d'un drogman étranger et ignorant? Je ne pense pas que le baron Taylor, envoyé officiellement en Égypte par le Gouvernement français, était piloté par des guides de basse classe. Certes il devait recevoir les meilleures informations, et si en 1828 on lui désigna la maison qu'il décrivit et dessina comme ayant été celle assignée à saint Louis, il faut croire que ceci passait alors pour une vérité connue de tous. De plus, Taylor n'est pas le seul auquel cette maison ait été montrée. En avril 1831, Michaud, l'historien des croisades, date de Mansourah une lettre ainsi rédigée⁽¹⁾ : « Nous avons visité la maison qui servit de prison à saint Louis; cette maison donne sur le Nil; elle est à l'extrémité de la ville du côté du canal; l'édifice est d'une assez bonne construction et rien n'empêche de croire qu'il remonte au temps des guerres saintes; on dit que le saint monarque habitait une salle basse qui existe encore, et qui, dans les derniers temps, a servi d'entrepôt ou de magasin. . . On nous a montré dans l'intérieur de la ville une autre maison où furent détenus les barons de France. »

Un autre Français, Clot bey, écrivait en 1840 : « Mansourah a été illustré par l'échec que saint Louis y subit. On y montre encore, sur une petite place faisant face au Nil, le lieu dans lequel ce pieux roi passa sa captivité. On trouve de plus à Mansourah les ruines d'une voûte nommée *Basar-el-Gadim*, sous laquelle saint Louis signa la paix et la reddition de Damiette⁽²⁾. » Toutefois, la rédaction étant impersonnelle, « on montre », il se peut que Clot bey n'ait pas visité lui-même l'endroit et n'ait fait que répéter ce qu'il avait lu.

Un exemple du soin avec lequel il faut éviter de prendre comme documents sérieux des relations qui ne visent qu'un bon effet nous est fourni par le livre de MM. de Cadalvène et Breuvery, dans lequel se trouve ce passage : « Mansourah déroula bientôt à nos regards ses plaines couvertes de doura et d'indigo et ses maisons agglomérées de la manière la plus pittoresque. Une fabrique de coton a été élevée non loin du Bazar el Kadim

⁽¹⁾ MICHAUD et POUJOLAT, *Correspondance d'Orient*, t. VII, lettre CLVII, p. 131, Bruxelles, 1841.

⁽²⁾ CLOT BEY, *Aperçu général sur l'Égypte*, p. 199.

où furent détenus les chefs des Croisés français, et où saint Louis signa la paix avec la reddition de Damiette (1).»

Je n'ai pu consulter de plan détaillé de Mansourah plus ancien que celui publié par le Tanzim en 1887, dressé par Saleh effendi Nazib au $\frac{1}{50000}$.

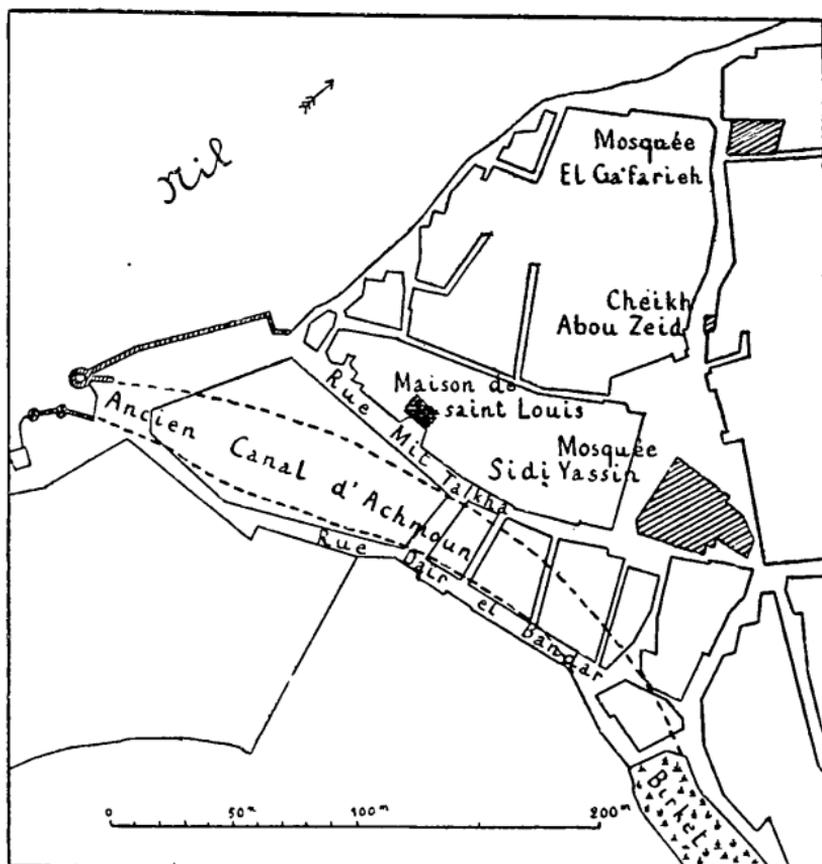


Fig. 1.

Toutefois, en le comparant avec la carte de la Basse-Égypte relevée par la Commission d'Égypte en 1800 et celle établie par Mahmoud el Falaky en 1870, on se rend compte qu'il y a moins de 50 ans la ville était comprise entre la branche de Damiette au nord et le canal d'Achmoun au sud. Ce

ED. DE CADALVÈNE et J. DE BREUVERY, *L'Égypte et la Nubie*, Paris, 1841, p. 76.

dernier canal a été comblé depuis, et sur une partie de son emplacement s'étend la rue dite « Daïr el bandar »¹. Le plan du Tanzim montre que quelques portions du canal n'avaient pas été complètement asséchées, et au sud de la mosquée Abou Yassin, vers l'ouest de la ville, existaient encore des dépressions formant des lacs temporaires sur le tracé de l'ancien cours d'eau. Actuellement l'ouverture du canal d'Achmoun, devenu le Bahr el-Soghaier, a été reportée en aval, à l'est de Mansourah; mais du temps de Taylor, de Rifaud et de Clot bey, la prise d'eau était à l'extrémité occidentale de la ville, et les massifs de maçonnerie au bord du Nil, indiqués sur le plan de 1887, sont évidemment les restes d'anciens travaux de régularisation de l'admission de l'eau dans ce canal, postérieurs toutefois à 1830. Si l'alignement des rues marquées sur le plan est resté le même qu'un demi-siècle auparavant, la rue Daïr el bandar étant sur l'emplacement même du canal, c'est la rue de Mit Talkha qui doit correspondre à l'ancien quai du canal, et la maison décrite par Taylor aurait dû alors se trouver en bordure du renforcement indiqué à environ 60 mètres du Nil (fig. 1).

Les événements dont l'Égypte est actuellement le théâtre ne m'ont pas permis de procéder à la vérification de cette hypothèse; je m'en occuperai dès que je le pourrai; mais que la maison dessinée par Taylor existe encore ou ait disparu, on voit qu'il est possible de localiser, à une centaine de mètres près, l'endroit que l'on considérait vers 1830 comme ayant été saucifié par le séjour du pieux souverain.

Les anciens voyageurs ne s'étaient pas occupés de rechercher l'emplacement de la prison de Louis IX; ni Vansleb en 1672, ni le P. Sicard qui séjourna pourtant à Mansourah en 1715, ni Pococke en 1743 ne firent des investigations à ce sujet; les membres de la Commission d'Égypte ne s'en inquiétèrent pas davantage; ce n'est que vers 1830 que l'histoire des croisades étant à la mode, on chercha à préciser l'endroit où le roi avait été détenu. Le fait me paraît maintenant avéré que c'est cette maison située entre la mosquée d'Abou Yassin et l'entrée du canal d'Achmoun qui fut alors considérée, pour des motifs encore impossibles à vérifier, comme en marquant le site exact.

¹ C'est-à-dire « le tour de la ville ».

Comment le lieu indiqué fut-il transféré au centre de la ville quinze ans plus tard? On a remarqué que les divers auteurs cités parlent, en dehors de la prison du roi, d'une autre construction, le Bazar el Qadim, où étaient enfermés les chefs de l'armée des Croisés, et où saint Louis signa la paix; est-ce cette dernière place qui, par confusion, devint plus tard la maison que l'on montre aujourd'hui?

Le mot *bazar* n'est pas arabe; ce ne peut être qu'un drogman qui l'a introduit à la place de *souq* pour mieux se faire comprendre d'un voyageur, probablement Taylor, ayant retenu quelques mots d'arabe, mais qui, au lieu de *Souq el Hadid* aura compris *Souq el Qadim*. Or le *Souq el Hadid* «le marché du fer», ou mieux le *Souq el Haddadin* «marché des forgerons», est contigu au sud à la mosquée El Moafi et à la maison que l'on montre maintenant comme ayant été la prison de Louis IX. La tradition actuelle ne connaît plus que la maison qui ne passait, il y a quatre-vingt-dix ans, que pour avoir été le lieu de détention des barons chrétiens, mais on retrouve un souvenir des légendes anciennes dans la déclaration recueillie par Mohammed Réchad que «à l'époque où le roi de France fut fait prisonnier, la distance entre sa prison et le Nil n'excédait pas la valeur de 30 mètres, tandis que de nos jours cette distance est d'environ 500 mètres⁽¹⁾». Les 30 mètres correspondent à l'éloignement de la berge du canal de l'immenable à l'ouest de la ville, tandis qu'il est impossible, étant donné la situation de Mansourah, d'admettre que la branche de Damiette se serait déplacée de 470 mètres vers le nord.

La vérité n'est pas facile à retrouver, surtout lorsqu'on est obligé d'élaguer les renseignements suspects, tels que ceux de Karl Girardet pris en flagrant délit de... fantaisie, lorsqu'il nous montre comme prison de saint Louis une construction informe voisine de la mosquée El Moafi, laquelle cache le lieu prétendu de détention du roi, et que sa description s'applique à un autre bâtiment. J'ai fini par trouver un document capital témoignant de la dualité des maisons auxquelles la tradition veut rattacher le séjour du roi pendant sa captivité. Il consiste en un passage du livre d'Antoine de Latour qui accompagnait le duc de Montpensier pendant son voyage en

⁽¹⁾ *Bulletin de l'Institut égyptien*, 1886, p. 78.

Orient, et peut être ainsi considéré comme le récit officiel de la visite de ce prince⁽¹⁾. Voici ce qu'on lit à la page 119 :

« Le prince arriva de bonne heure à Mansourah⁽²⁾. Il y reçut la visite d'Achmet-Pacha, ministre de la guerre, et celle de Curchid-Pacha, gouverneur de la province, en grand crédit auprès du Vice-roi. Curchid-Pacha est jeune encore et doué d'une physionomie noble et douce. Les deux pachas s'obstinèrent l'un et l'autre à vouloir accompagner S. A. R. dans ses excursions de la ville et de ses environs. Les voyageurs se laissent montrer à Mansourah une ancienne maison où l'on dit que fut enfermé saint Louis. Ils entrent dans une salle basse où un morceau de chaîne rivé au mur est le seul indice qui se puisse invoquer à l'appui des conjectures. Il était réservé à un pacha ture de rectifier M. Michaud sur ce point de l'*Histoire des Croisades*. Après quelques détours dans les rues, Curchid-Pacha arrêta le prince dans une petite cour entourée de hautes maisons, et lui apprit que là s'était élevée la prison de saint Louis. Elle n'existe plus depuis longtemps, mais le gouverneur a tenu en main les titres de propriété de la famille à qui elle appartenait, et il a pu se former à cet égard une conviction positive. »

On se rend compte de l'importance de ce passage, qui nous donne la date exacte du déplacement du site légendaire. Kourchid pacha, gouverneur de la Daqahlieh, et le ministre de la guerre, non le vice-roi Saïd pacha, comme le oudeh de Mansourah l'avait rapporté à M. Eeman, accompagnent le prince qui voyage officiellement. Prétendant avoir eu des documents certains sur l'histoire de la question, le gouverneur ne montre pas au duc la maison à l'ouest de la ville, celle décrite par les voyageurs antérieurs, mais il le conduit à l'immeuble adjacent à la mosquée El Moafi, et cette consécration par un haut fonctionnaire fixe désormais la tradition. Le moudir a-t-il eu réellement entre les mains des pièces en faveur de son affirmation?

⁽¹⁾ *Voyage de S. A. R. Monseigneur le duc de Montpensier à Tunis, en Égypte, en Turquie, en Orient et en Grèce*. Lettres par M. Antoine de Latour, Paris, 1849. Ce volume existe à la Bibliothèque Sultaieh.

Louis-Antoine-Tenant de Latour (1808-1881) avait été précepteur du duc de Montpensier et professeur au Lycée Henri IV, où le prince avait fini ses études avant d'entrer en 1842 comme lieutenant au 3^e régiment d'artillerie.

⁽²⁾ Cette arrivée doit dater du 2 ou 3 août 1845. — G. D.

Il est permis d'en douter, puisque toutes les recherches postérieures dans le même but n'ont pu faire retrouver de documents relatifs à la maison remontant au delà du *xvii*^e siècle; on peut soupçonner le pacha, qui avait à choisir entre deux endroits à montrer, de s'être tiré d'affaire grâce à une déclaration qui lui évitait un double dérangement. Pour lui, la prison du roi et celle des chevaliers n'en faisaient qu'une, et comme on aime bien à grouper les lieux historiques, la croyance que la mosquée El Moafi actuelle remontait au *xvii*^e siècle dut le pousser à donner la préférence à la demeure voisine de l'édifice religieux. Toutefois il dit catégoriquement que là s'était élevée la prison, mais qu'elle n'existe plus depuis longtemps, et cette déclaration concordant avec l'opinion des architectes et archéologues qui ont examiné la maison s'agit pour enlever à celle-ci le caractère d'une sorte de relique qu'on avait essayé de lui donner.

Le duc de Montpensier, venu là comme en pèlerinage, ne se laissa pas décourager par le peu de fond qu'on pouvait faire sur des indications aussi vagues; il voulut aller jusqu'à l'extrémité de la construction, plus loin que la chambre où s'arrêtaient ordinairement les visiteurs, et pénétra avec difficulté dans la salle la plus reculée, pleine de décombres, sans fenêtres, véritable cachot obscur correspondant mieux aux idées qu'il pouvait se forger du lieu où le roi aurait souffert. C'en est fait dès lors; la légende est créée et se perpétue; c'est ce visiteur princier qui a inventé la soi-disant prison, modifiée depuis par le percement d'une porte sur la rue, et que signale maintenant une double inscription. En 1862, le comte de Chambord vint aussi en pèlerinage à Mansourah: il s'agenouilla là où le duc de Montpensier s'était découvert, baisa la muraille et emporta dévotieusement quelques fragments de briques sans se douter, apparemment, que ces murs n'avaient jamais été vus par saint Louis, qui n'avait peut-être jamais mis les pieds sur ce terrain.

Les légendes populaires, détournées de la maison de l'ouest bientôt oubliée, se développèrent avec les enjolivements habituels. De même qu'en Europe, où beaucoup de gens ne se figurent pas un château ancien sans oubliettes et souterrains, les habitants de la ville n'eurent garde de négliger ces accessoires des contes romanesques; ils prétendent qu'une galerie creusée sous terre débouchait dans la geôle royale, mais tandis que les uns veulent que ce passage, établi par les Croisés, ait servi au roi pour

s'échapper, d'autres assurent qu'il ne fut pas terminé et qu'on y enterra le corps du domestique du captif. Selon une version recueillie par M. Eeman, ce tunnel n'aboutit pas sous la prison, mais va de la mosquée El Moafi à la mosquée El Kekhia (ou de la gouvernante), qui est plus à l'ouest et aurait ainsi au moins 130 mètres de longueur. Pour ce qui est de l'oubliette, on a dit à Réchad effendi que le souverain aurait été jeté vivant dans un puits creusé dans son cachot, et dont on aurait fermé l'ouverture avec des dalles de pierre alternant avec des plaques de plomb.

Pour résumer cette note, je pense pouvoir affirmer :

1° Qu'avant le second quart du XIX^e siècle, nul ne se préoccupait du lieu où Louis IX avait pu être enfermé, ou n'avait pu obtenir de renseignements à ce sujet. Les bonnes gens qui créent les légendes n'ont souvent que de très vagues notions historiques et confondent ce qui est vieux, ancien ou antique. Il est probable que pour beaucoup d'habitants la croisade de saint Louis et l'expédition de Bonaparte ne faisaient qu'un, et qu'ils auraient tout aussi bien indiqué le lieu où furent massacrés en 1798 les soldats français en garnison dans la ville comme l'endroit où furent détenus les chevaliers.

2° Que vers 1830 on regardait à Mansourah une maison située presque à l'extrémité de la ville, au bord du canal d'Achmoun, comme ayant été la prison du roi, et une autre, contiguë à la mosquée El Moafi, au centre du pays, comme ayant servi à loger les principaux croisés capturés.

3° Qu'en 1845, ce second bâtiment fut seul montré au duc de Montpensier comme étant sur l'emplacement de la prison de Louis IX, et que depuis on a perdu le souvenir de l'autre habitation.

4° Que ni l'une ni l'autre de ces maisons ne sont fort anciennes, et qu'elles n'existaient certainement pas en 1250.

5° Qu'il n'existe aucun témoignage probant que l'une ou l'autre de ces constructions marque bien le site exact de la maison d'Ibu Loqman, où Louis IX fut enfermé pendant un mois. A l'appui des propositions faites de préciser cet emplacement, il n'y a que des légendes populaires, variables, et sans aucun soutien de documents ou de traditions digne de foi.